



# SERVICES PERISCOLAIRES

## PORTAIL FAMILLES

Afin de faciliter vos démarches, la Commune de Treffieux, en partenariat avec la communauté de communes de Nozay, a mis en place un portail famille pour les services périscolaires (accueil périscolaire et restauration scolaire) depuis la rentrée de Septembre 2022.

Chaque famille désirant inscrire ses enfants pour la rentrée aux services périscolaires, doit remplir le formulaire d'ouverture de compte (à télécharger) afin de recevoir un code abonné individuel permettant de créer un compte sur le portail familles.

Vos identifiants vous seront envoyés par retour de mail, et vous serviront pour toutes connexions sur le portail, et ce pendant toute la scolarité de votre enfant.

L'adresse du portail famille est : <https://cc-nozay.portailfamille.net/>  
Le portail famille est également accessible via le site internet de la mairie.

Il vous permet, d'une part de mettre à jour vos informations personnelles, et d'autre part de réserver et d'annuler (selon les conditions du règlement intérieur) la présence de vos enfants à l'accueil périscolaire et à la restauration scolaire.

### ► Le portail Famille, c'est quoi ?

C'est un service en ligne simple, gratuit et sécurisé, accessible aux familles 24h/24 et 7j/7. Toutes les familles utilisatrices sont concernées.

*Les familles ayant un enfant au multi-accueil (Nozay ou Saffré) ou dans l'un des accueils de loisirs du territoire de la Communauté de Communes utiliseront le même compte en ligne.*

### ► Dans quel but ?

Cette interface est mise en place pour faciliter vos démarches administratives et réduire le nombre de dossier papiers. En effet, de chez vous, vous pouvez réaliser vos inscriptions, vos annulations et vos paiements.

Un système d'authentification et de cryptage garantit la sécurité de vos données et de vos paiements.

De nombreuses informations y sont communiquées et des échanges directs seront facilités via une messagerie intégrée au portail. Ils vous donnent également accès : à votre dossier « famille » et « enfant » que vous vous engagez à mettre à jour, aux différentes informations téléchargeables (règlement intérieur, tarifs, coordonnées utiles...) et aux plannings.

La connexion à votre espace famille, vous permet de déposer les documents nécessaires à l'inscription de votre enfant (notification du quotient familial, autorisation de prélèvement, copie du carnet de vaccination, décisions juridiques de garde d'enfants...).

Toute modification d'information fera l'objet d'une acceptation par le service.